

**Discours prononcé par Me Lucie EGEA**

**lors de la séance de Rentrée solennelle  
du vendredi 7 octobre 2011**

## L'ART DE LA GUERRE, (DISCOURS SUR UN DISCOURS)

M. le Bâtonnier,

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de l'Ordre,

Mesdames et Messieurs les Secrétaires de la Conférence,

Chers Confrères,

Mesdames, Messieurs

J'ai longtemps délibéré pour choisir le thème de mon intervention.

L'indécision me tenait.

Le doute me taraudait et l'exercice de la raison pratique me renvoyait toujours à la sempiternelle question : que dois-je faire ?

Que puis-je écrire en cette rentrée solennelle qui ne soit inutile répétition ?

Avais-je échafaudé les prémices d'un discours que je m'arrêtais, saisie par le sentiment de la banalité – La Bruyère l'a écrit dans la langue du grand Siècle : « *Tout est dit depuis qu'il y a des hommes et qui pensent* ».

J'ai d'abord songé à l'éloge.

Mais l'exercice suppose d'élire la personne dont on entend faire l'éloge.

Il suppose ensuite de traiter son sujet sans altérer la personne élue ni plonger l'auditoire dans un ennui immérité.

J'avais bel et bien choisi mon élu.

J'avais jeté mon dévolu sur le bâtonnier Roger MERLE, l'auteur mémorable du *Traité de droit criminel*, le grand avocat et non moins grand universitaire.

Je fus pourtant vite arrêtée dans mon élan par quelques amis qui me firent remarquer que la personne de MERLE se trouvait d'abord dans son Verbe incarné par ses plaidoiries et ses cours ; que je ne connaissais ni les unes, ni les autres ; que j'étais en somme peu qualifiée pour entreprendre l'assaut de cette grande figure du Barreau et de la Faculté.

Adieu l'éloge !

Et à l'instar de Diogène qui cherchait un homme ou de Sieyès qui cherchait une épée, je partais à la recherche d'un sujet !

Perdue dans un océan d'incertitude, je n'ai pas entendu le chant des sirènes.

Personne ne m'a fait l'aumône d'un thème.

En revanche, quelle volubilité chez mes confrères à dire tout ce qu'il ne fallait pas faire et ce qu'il fallait éviter.

A peine avais-je esquissé le récit de ma jeune expérience d'avocate qu'un bon esprit me rappelait qu'on ne parle de soi qu'à son détriment et que, somme toute, le récit des désillusions du jeune avocat qui s'achève inéluctablement par le vigoureux rappel de l'Honneur d'en être, nonobstant les difficultés, est le pont aux ânes du discours du jeune impétrant.

Adieu donc, récit flamboyant de mes premières armes !

Un thème était-il entrevu qu'il ne passait pas le test des critiques amicales.

Les uns opposaient une fin de non recevoir à ce que j'appellerai les concepts :

l'indépendance ? Trop classique ;

la vulnérabilité ? Imprécis ;

L'esprit de corps ? Absurde, nous ne sommes pas des magistrats.

Les autres rejetaient en bloc les thèmes « *historiques* » :

La controverse de Valladolid ? Vous vous croyez dans un colloque d'histoire du droit pour nous assommer de la sorte ?

L'affaire Callas ? Vous prenez-vous pour Voltaire ?

J'étais bien mal engagée et l'inexorable contre-la-montre était lancé.

Et pendant ce temps, je sollicitai les conseils des Anciens Secrétaires.

L'un me disait : « *Abolissez l'esprit de sérieux. Rien n'est plus déplorable que ces leçons pétries de vertu qu'un jeune avocat assène à ses confrères qui en ont vu d'autres* ».

L'autre me mettait en garde contre l'ironie « *cette façon lamentable de se mettre en avant et de faire le malin comme un enfant gâté qui casse le jouet qu'on lui a donné* ».

Le troisième abhorrait les tours comiques – « *Il y a chère confrère dans la rentrée solennelle qui dit bien son nom une exigence incompatible avec la comédie* ».

Un autre m'invitait « simplement à « *être moi-même* » (mais cette invective socratique me paraissait tout sauf simple).

Un autre encore me conseillait l'*humilité* qui consistait selon lui à disparaître pour ne laisser émerger que la « *Fonction* » de Secrétaire de la Conférence, ce qui, je vous l'avoue me plongeait dans la plus grande perplexité.

Le dernier me mettait en garde contre l'abus des références littéraires. « *Nous ne sommes pas aux jeu floraux !* ».

Devant tant d'injonctions aussi contradictoires qu'impératives, je frôlais la paralysie.

Comment éviter en même temps, l'esprit de sérieux, la comédie, l'ironie ?

Comment éviter l'abus des références sans verser dans la platitude ?

Comment être intelligent sans être démonstratif ?

Comment être profond sans être lourd ?

Comment en somme trouver le chemin d'un discours dans cette forêt de contradiction ?

Chaque phrase commencée me semblait pesante.

Chaque formule m'était immédiatement suspecte.

Et je me suis trouvé dans l'horrible situation de celle qui ne parvient pas à trouver un sujet et qui ne sait pas comment le traiter !

\*\*\*

Mais le Bâtonnier veillait ... « *Mon Cher Confrère*, me dit-il avec courtoisie mais non sans fermeté, *je veux vous lire au plus tard le 29 septembre* ».

J'étais au pied du mur.

Et devant « *le vide papier que la blancheur défend* » (Mallarmé, *Brise Marine*), pardon pour cette cuistrerie, je veux dire, devant la page blanche, je comptais les jours qui me séparaient de la date butoir.

Et la page demeurait blanche.

Le vide ...

J'ai cru un moment fonder mes espoirs sur l'art contemporain dont certaines œuvres me semblent particulièrement aptes à répondre à la difficile question de : « *comment faire quelque chose à partir de rien* » ?

Songeant au fameux carré blanc sur fond blanc de MALEVITCH, je me voyais présentant sur *Power Point* la page blanche du discours.

Poussant plus loin je m'imaginai gardant le silence pendant toute la durée de mon intervention sur le modèle de John CAGE, immortel compositeur en 1952 d'une « œuvre pour piano silencieuse » intitulée 4 minutes 33''.

Mais la « *performance* » artistique ne supporte pas la répétition.

J'aurais été inévitablement accusé de plagiat.

J'abandonnais donc l'art contemporain.

Un soir, que j'établissais la liste de mes échecs successifs à commencer un discours, une première lueur me vint sous forme de question.

Pourquoi me demandé-je tant d'écueils à écrire un discours ?

Et pourquoi tant de conseils aussi contradictoires de la part des Confrères ?

Pourquoi en somme une telle attention à la forme ?

Et la réponse est venue, évidente : parce que la forme est la matière même de notre métier.

Et que notre métier est d'abord *rhétorique*.

Le grand mot est lâché !

Alors, je vais m'empresse de le neutraliser.

Du moins, d'éviter le piège du sérieux.

Non chers Confrères, nous ne revêtons pas tous les jours la tunique de Cicéron en lutte contre la conjuration de Catalina.

Notre pain quotidien n'est pas fait des grandes causes où se déploie l'art de la rhétorique.

Nous n'inventons pas tous les jours des formules lapidaires qui emportent la conviction des juges comme Robert Badinter qui lors du procès de Patrick Henry évita la peine de mort à son client en rappelant aux jurés que la peine de mort pratiquée en France consistait à couper un homme vivant en deux !

Quelle belle figure qui visait à susciter l'effroi !

Habituellement, nous jouons de la rhétorique sur un mode *mineur*.

Dans la tranchée judiciaire, nous nous livrons à l'exercice du contradictoire.

Nous argumentons, nous contre-argumentons, nous définissons des stratégies.

Nous apprenons vite qu'avoir juridiquement raison n'empêche pas d'avoir judiciairement tort !

Et quand nous avons fait cette découverte,

Quand nous avons franchi le pont qui sépare l'Université du Palais, la Bibliothèque du Prétoire,

Alors, mes chers Confrères nous sommes devenus ce que nous sommes : non pas des techniciens, non pas des sachant ou des savants, non pas des artistes mais des RHETEURS ;

Nous ne cherchons pas la vérité mais l'argument !

Nous nous interrogeons moins sur ce que nous devons dire que sur la façon de le dire :

Sous quelle forme ?

Selon quelle figure ?

Avec quelle tonalité ?

Et c'est ainsi que sous le ciel pur du Droit, nous découvrons la contingence, la modulation infinie de notre art oratoire.

Il ne s'agit pas d'avoir raison, il s'agit de convaincre.

Et nous usons pour ce faire d'effets rhétoriques.

Nous en usons d'ailleurs tout empiriquement et comme M. JOURDAIN fait de la prose, nous faisons de la rhétorique !

D'abord mes Chers Confrères, nous sommes inspirés par des lieux où se déploie l'une des plus fameuses figures de la Rhétorique : l'**allégorie** et nous plaidons tous les jours sous le Glaive et la Balance, symbole de la Justice.

Dans les dossiers difficiles, « *ingagnables* », il ne nous reste souvent qu'à user de **redondances**, de **circonvolutions**, d'**amphigouris** dans l'unique but de détourner le juge de l'essentiel et de le noyer dans les détails.

C'est l'art de convaincre par suffocation.

Qui n'a jamais pêché par **prétérition** en annonçant de « *courtes observations* » qui s'éternisent sous l'œil impatient du juge ?

Ces derniers, du Siège et du Parquet, figures usuelles qui sont autant de **métonymies** pour désigner les deux magistratures.

Encore que je m'interroge sur l'expression « *magistrats du Parquet* » dont je crois pouvoir dire que, si elle est consacrée par le droit français, la Cour européenne, décidément irrévérencieuse, en a fait le plus bel **oxymore** du vocabulaire juridique.

La rhétorique serait-elle un vieil outil ? Une tradition engloutie cédant à la modernité ?

Que nenni !

Notre métier est toujours saturé de locutions latines, d'adages, d'archaïsme.

Certains disparaissent (naguère, les plaignantes étaient des Dames ou des Demoiselles, les héritiers des hoirs) mais d'autres ont la vie dure puisqu'on continue *d'ester en justice*, de produire des observations *in limine litis*, d'évoquer des moyens qu'il appartiendrait au juge de soulever « *s'il échet* ».

Bien sûr, le droit n'est pas étanche aux manies de langage propre à l'époque et on sacrifie volontiers aujourd'hui à la pente moderne des **barbarismes** de toute sorte « ORTC, OMA,

JAF, et autres CPH sinon JEX ou bien encore T.COM ou, *last but not least* l'omniprésente QPC.

Mais l'abréviation est un élément de rhétorique !

Il est un instrument de pouvoir pour celui qui en fait usage.

Il paralyse celui qui ne la comprend pas.

Qui parmi nous n'a jamais été saisi par une abréviation prononcée publiquement par un juge et dont il ignorait le sens ?

Pour ma part, je l'ai éprouvé lors d'une audience correctionnelle où le Président annonça un obscur TNS dont le greffier finit par m'indiquer qu'il signifiait « *Tribunal non saisi* ».

Peut-être est-ce le moment de distinguer la « bonne » rhétorique de la « mauvaise » ?

La mauvaise rhétorique est celle des sigles que je viens d'évoquer et de toutes les autres formes d'obscurité, de pédantisme ou de préciosité.

C'est la rhétorique impitoyablement ciblée par Saint Augustin quand il dit des « grammairiens » : *Des voiles pendent au seuil des écoles de grammairiens : ce qu'ils symbolisent, c'est moins le prestige des secrets qu'on y apprend, que le mystère dont l'erreur s'enveloppe.*

La « bonne rhétorique » est celle où l'intelligence crépite comme un sel !

Où le trait d'esprit résume une situation, désarçonne le contradicteur, pointe les fragilités et les faiblesses d'une situation.

Je me rappelle le **chiasme** d'un confrère à l'égard d'un nouvel avocat : « *Votre robe est neuve mais vos propos sont usés* ».

Et ce merveilleux trait d'un autre Confrère, commentant une décision prise à propos de la bonne administration de la Justice, et qui répliqua : « *Bonne administration de la Justice ? N'est-ce pas déjà une **antiphrase** ?* ».

L'ironie, irremplaçable instrument de distanciation utilise le registre de l'atténuation faite de **litote** à l'égard du Confrère (« *quel beau résultat !* » pour un échec cuisant) et **d'euphémisme** à l'endroit du client (« *la situation n'est pas désespérée* »).

La meilleure rhétorique judiciaire emprunte évidemment la voie royale de l'Eloquence.

C'est l'artillerie lourde de la rhétorique !

Le procès pénal en est le lieu privilégié.

Et c'est une voie périlleuse.

Malheur à celui qui s'essaie à une plaidoirie « *grandiose* » sur le modèle des grands rhéteurs et dont les **ellipses** demeurent obscures, où les **hyperboles** tombent à plat où les **métaphores** ne touchent pas leur cible, bref où l'effet oratoire tourne au désavantage de celui qui discourt.

La rhétorique craint le ridicule, et l'Eloquence qui rate sa cible frôle souvent le ridicule.

Verlaine avait peut être raison en recommandant dans son Art poétique de prendre l'éloquence et de lui tordre le cou !

Il n'empêche, les « *grandes plaidoiries* » demeurent des monuments d'éloquence.

Mais il y faut peut être un grand sujet.

La rhétorique sur le mode majeur, comme sur le mode mineur est donc partout dans notre profession.

Elle se trouve même dans les relations confraternelles.

Pratiquant la **périphrase galante**, un confrère qui me demandait où je me rendais et à qui je répondais que j'allais en comparution immédiate répliqua « *Et vous, vous êtes une apparition immédiate* ».

\*\*\*

Permettez-moi mes chers confrères d'évoquer avec vous pour finir, quelques unes des formules que j'ai entendues lors de mes premières années d'avocat et qui me paraissent être autant de **topiques** de la rhétorique judiciaire.

Sur différents registres que j'emprunte librement à la tirade du nez (Cyrano de Bergerac).

Agressif : « *Comme d'habitude, le Rapporteur public n'a rien compris* » ;

Amical : un Confrère commençant sa plaidoirie en disant : « *Il faut toujours citer les meilleurs auteurs. M. l'Avocat général, qui a posé la seule bonne question* » ;

Prévenant (**par préterition**) : « *Je ne voudrais point alourdir cette audience par de trop longues considérations* » ;

Pédant : « *Cette jurisprudence est iconoclaste ! J'ose espérer que vous êtes iconodules* » ;

Emphatique : « *On trompe la religion du Tribunal !* » ;

Dramatique : « *Nous ne sommes pas des flibustiers* » (à propos du droit de suite des avocats en garde à vue).

Allégorique : « *Monsieur le Président, je vais plaider corps présent* ».



Ces formules ne sont que l'expression drolatique d'une réalité concernant la matière de notre profession.

L'argument juridique se développe dans un registre qui est celui de la conviction (et peut-être de la séduction).

Tous les jours, aux audiences, nous travaillons sur le métier et ce métier, ce n'est pas le Code, c'est la façon dont on en use.

D'où cette attention à l'ordre du discours.

D'où cette crainte quotidienne à s'exposer.

D'où ce travail de mise en forme.

Et d'où cette prévenance à l'idée de faire discours pour la rentrée solennelle.

Et de le présenter non pas devant le juge qui est le spectateur engagé (et parfois amusé) de nos jeux rhétoriques mais devant mes éminents Confrères du Barreau de Toulouse.

Permettez-moi de revenir un instant à mon discours qui déjà s'achève.

Un discours qui est devenu, vous l'aurez compris, un discours sur un discours... ainsi qu'un éloge inattendu de la rhétorique.

Je me rends compte au moment de conclure d'une chose étonnante.

Le discours de rentrée solennelle est par excellence un exercice de rhétorique.

J'ai commencé cet exercice en rapportant les difficultés qui étaient les miennes.

Pourtant, j'achève mon propos sur un éloge de la rhétorique.

C'est un paradoxe apparent.

En réalité, l'éloge de la rhétorique m'est cher parce qu'il me permet de rappeler une vérité fondamentale de notre Profession.

Une idée très répandue et convenue veut que la rhétorique soit l'enfant des privilèges.

Toute une sociologie nous apprend que le discours relève de la « *distinction* » sociale.

La rhétorique, instrument du discours serait celui de la classe dominante.

Permettez-moi de m'inscrire en faux.

Jeune guadeloupéenne fraîchement arrivée à Toulouse, j'ai eu l'honneur d'être désignée deuxième Secrétaire de la conférence.

Je ne le dois ni à mon « *capital culturel* », ni à mon enracinement toulousain, mais à l'attention bienveillante d'un jury qui m'a fait l'honneur d'apprécier les quelques figures rhétoriques que j'ai lancées.

En ce sens, notre art rhétorique, fût-il mineur me paraît l'une des expressions les plus nobles de l'égalité entre avocats.

Nous portons la même robe qui ne nous distingue pas.

Seule nous distingue au jour le jour la qualité de notre Parole.

Cette parole est fragile, nous le savons, nous y tenons parce qu'elle est le meilleur instrument de la DEFENSE qui est notre métier.

En ce sens, la rhétorique est l'art de la guerre !